

UN LIBRARY

DEC 29 1979



NATIONS UNIES/SA COLLECTION

ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE

A/34/850  
20 décembre 1979

ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

---

Trente-quatrième session  
Point 112 de l'ordre du jour

MESURES VISANT A PREVENIR LE TERRORISME INTERNATIONAL QUI MET EN DANGER OU ANEANTIT D'INNOCENTES VIES HUMAINES, OU COMPROMET LES LIBERTES FONDAMENTALES, ET ETUDE DES CAUSES SOUS-JACENTES DES FORMES DE TERRORISME ET D'ACTES DE VIOLENCE QUI ONT LEUR ORIGINE DANS LA MISERE, LES DECEPTIONS, LES GRIEFS ET LE DESESPOIR ET QUI POUSSENT CERTAINES PERSONNES A SACRIFIER DES VIES HUMAINES, Y COMPRIS LA LEUR, POUR TENTER D'APPORTER DES CHANGEMENTS RADICAUX

Lettre datée du 19 décembre 1979, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de président du Groupe arabe et à la demande de l'Observateur permanent de l'Organisation de libération de la Palestine à l'ONU, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir publier la lettre ci-jointe en tant que document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 112 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent,  
(Signé) Abdellatif FILALI

ANNEXE

Lettre datée du 15 décembre 1979, adressée au Secrétaire général  
par l'Observateur permanent de l'Organisation de libération de  
la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre du président Yasser Arafat, je souhaite vous faire savoir qu'aujourd'hui, à 17 h 30, à Nicosie (Chypre) des terroristes de la "brigade de tueurs" à la solde de Begin ont assassiné un membre de notre mission diplomatique accréditée à Chypre, M. Samir Toukan. Un de ses collègues du siège de l'OLP, M. Ibrahim Abdul Aziz a lui aussi été mortellement blessé.

Cet acte de terrorisme commis par un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies devrait être condamné étant donné qu'il constitue une violation du droit international et des normes de la diplomatie. Ce crime est une nouvelle preuve de la décision des sionistes d'Israël d'éliminer physiquement les représentants de l'Organisation de libération de la Palestine.

L'Observateur permanent,  
(Signé) Zehdi Labib TERZI

-----